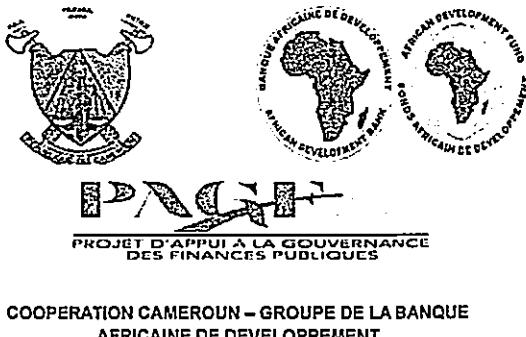


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION
 ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
 ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE
 PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES
 FINANCES PUBLIQUES
 UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
 AND REGIONAL DEVELOPMENT
 SECRETARIAT GENERAL
 GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION
 AND REGIONAL INTEGRATION
 DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION
 PUBLIC FINANCE GOVERNANCE
 SUPPORT PROJECT
 PROJECT MANAGEMENT UNIT

' / / / 0 0 0 4 4
 DECISION N° /D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/ASPM/Stg PM/2024 DU 18 DEC 2024

Portant attribution du Marché relatif à l'Avis à Cotation Ouvert N° 001/ACO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/ASPMJ/2024 du 28 octobre 2024 pour la fourniture et installation du matériel et mobiliers de bureau à l'Unité de Gestion du Projet D'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques

LE COORDONATEUR NATIONAL DU PAGFIP

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant : l'Avis à Cotation Ouvert N°001/ACO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/ASPMJ/2024 du 28 octobre 2024 pour la fourniture et l'installation des matériels et mobiliers de bureau à l'Unité de Gestion du Projet D'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques.
Considérant : le procès-verbal d'examen relatif à la demande de cotation Ouvert N° 001/ACO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/ASPMJ du 28 octobre 2024 pour la fourniture et l'installation des matériels et mobiliers de bureau à l'Unité de Gestion du Projet D'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques.

DECIDE

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Avis de Demande de Cotation susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)
Fourniture et l'installation mobiliers de bureau	STE POUM'S SARL	18 890 000	22 526 325	Vingt-deux millions cinq cent vingt-six mille trois cent vingt-cinq cents

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

